

ACCOMPAGNEMENT VAE

Pour réussir à valoriser les acquis de son expérience

Objectifs : être accompagné(e) dans sa démarche de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Public visé : toute personne qui souhaite faire valider une expérience de trois ans minimum (professionnelle ou extra-professionnelle) par une certification reconnue au RNCP (Registre National des Certifications Professionnelles), en rapport avec ses compétences.

En amont : information sur l'accompagnement (méthode et outils, déroulement, période de démarrage...); mise en avant du travail et de l'engagement nécessaire pour que la démarche aboutisse (c'est avant tout un travail personnel).

Etapas d'une VAE :

Recevabilité

- prise de connaissance du dispositif de VAE
- sélection de la certification appropriée
- constitution de la demande de recevabilité (livret 1)

Aide à la rédaction du livret 2

- réflexion pour resituer le projet de VAE dans le projet professionnel et personnel
- analyse du parcours personnel et professionnel
- sélection des activités pertinentes vis-à-vis du référentiel de formation
- description des activités et mise à plat des compétences, capacités et aptitudes acquises, selon le degré de précision attendu par le jury de validation
- sélection des preuves d'activités à joindre au dossier
- relecture du livret 2

Préparation à l'entretien devant le jury

- aide à l'élaboration d'un support de présentation
- mise en situation de présentation orale

Moyens et outils :

- entretiens de face à face
- questionnaires

Organisation :

- durée de l'accompagnement VAE (aide à la rédaction du livret 2 et préparation à l'entretien devant le jury) : entre 15h00 et 24h00, sur une période de 6 mois à un an
- des rendez-vous modulables (2h00, 3h00 ou 4h00)
- un entretien est prévu en cas de validation partielle ou de refus, afin d'étudier les actions à mettre en œuvre pour finaliser la VAE ou les solutions alternatives

Spécificités :

Pastel RH propose un accompagnement basé sur une relation de confiance, pour mettre en place des conditions favorables et permettre à la personne de devenir actrice de sa démarche :

- une approche basée sur l'écoute active, l'empathie et le non jugement de la personne
- la formation et le parcours de son intervenante : psychologue du travail, quinze ans d'expérience dans les ressources humaines
- le respect du code de déontologie des psychologues
- une bonne connaissance des métiers et des formations
- toutes les phases de l'accompagnement sont individuelles
- la méthodologie et le planning de travail sont adaptés à chaque personne